

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 3 474 404 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTIONS DES INFRASTRUCTURES SUR LA 3E RUE, 4E RUE, UNE PARTIE DE LA 6E AVENUE NORD ET CHEMIN DE LA PETITE-GASPÉSIE

CET AVIS est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 1er mars 2021, le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté le règlement 246-2021 décrétant un emprunt de 3 474 404 \$ pour des travaux de réfections des infrastructures sur la 3e Rue, 4e Rue, une partie de la 6e Avenue Nord et chemin de la Petite-Gaspésie
- Qu'en date du 25 juin 2021, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 246-2021;
- Les personnes intéressées peuvent consulter ledit règlement au bureau de la municipalité ainsi que sur le site internet;
- Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Islet, ce 19 juillet 2021.




Marie Joannisse
Directrice générale secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis conformément à la loi ce 19 juillet 2021.

En foi de quoi, je délivre ce certificat.



Marie Joannisse
Directrice générale secrétaire-trésorière